


L'Amicale du Personnel du Département vous propose la :

## Découverte de la pêche de la truite en eaux vives

**Samedi 4 mai 2024**

**Demi-journée de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30**

### PROGRAMME

<p><b>Animation familiale par demi-journée pour découvrir la pêche à la truite.</b></p> <p><u>Programme:</u></p> <p>Par demi-journée:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Animation par un moniteur avec la fourniture de tout le matériel (1 canne par famille)</li><li>- Une petite collation à 10 h ou à 16 h</li></ul> <p>Possibilité de pique-niquer sur place et de se regrouper (familles inscrites pour le matin et pour l'après-midi). <u>Le pique-nique de midi reste à la charge des familles</u></p> <p><b>Lieu : Moulin de la Gasparie à Rodez</b></p> <p><u>Pour tout renseignement :</u> Jérôme Fabre – 05.65.59.35.44</p> <p><i>La Fédération de l'Aveyron pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques se réserve la possibilité d'annuler la prestation au dernier moment en cas de force majeure (maladie, conditions météorologiques...)</i></p> <p><i>Une seconde animation se tiendra le samedi 28 septembre au lac de Pont de Salars</i></p>	
--	--

### TARIFS

Tarifs	Amicaliste	Non-Amicaliste
Par famille	10.00	20.00

#### ↳ Précisions :

- Sont considérés amicalistes : votre conjoint(e) et vos enfants de moins de 23 ans.
- Pour bénéficier du tarif amicaliste, il est impératif d'être à jour de sa cotisation 2024.
- **Le nombre de place est limité à 8 familles par demi-journée, la priorité est donnée aux amicalistes.**
- Inscription dans l'ordre d'arrivée. **Aucune réservation par téléphone.**
- L'Amicale se réserve le droit :
  - o D'arrêter les inscriptions dès que le nombre maximum de participants est atteint.
  - o D'annuler l'activité si le nombre minimum de participants n'est pas atteint.
- Un courriel vous sera adressé pour confirmer ou non votre inscription quelques jours après la date limite (inutile de téléphoner ou d'envoyer un mail).
- **En cas d'annulation de votre part, le montant de votre participation ne sera pas remboursé et la participation de l'Amicale vous sera réclamée**

#### ↳ Modalités d'inscription possibles :

1. Par courrier : fiche d'inscription ci-jointe remplie + **règlement par chèque bancaire (à l'ordre de l'Amicale du Personnel du Département)** expédiée à l'adresse indiquée dans la fiche.
2. Par courriel puis courrier : fiche d'inscription ci-jointe remplie + chèque de règlement scannés et adressés par courriel puis envoi des pièces par courrier.

**Date limite d'inscription – 26 avril 2024**

Demande d'inscription :

## Découverte de la pêche de la truite en eaux vives

Samedi 4 mai 2024

**A retourner avant le vendredi 26 avril 2024**

DEMANDEUR		
Nom et Prénom		
Service Adresse complète		
Téléphones <b>(Obligatoires)</b>	Fixe du travail :	Portable ou personnel :
@-mail <b>(Obligatoire)</b>	Travail : Personnel :	

PARTICIPANTS				
	NOMS et PRENOMS <b>(Obligatoires)</b>	Nombre de personnes	PRIX	TOTAL
Famille amicaliste			10.00 €	€
Famille non-amicaliste			20.00 €	€
			<b>TOTAL</b>	€

**Bulletin d'inscription à retourner avec le règlement (à l'ordre de l'Amicale du Personnel du Département) à :**

Jérôme Fabre  
Direction des Infrastructures et Grands Travaux  
Pôle Développement des Territoires  
966 Route de Rodez  
12450 FLAVIN  
courriel : [jerome.fabre@aveyron.fr](mailto:jerome.fabre@aveyron.fr)

Merci de bien vouloir indiquer « *Amicale* » sur l'enveloppe et de compléter correctement le tableau ci-dessus.

**NE PAS AGRAFER VOTRE CHEQUE SVP**